Image not found or type unknown

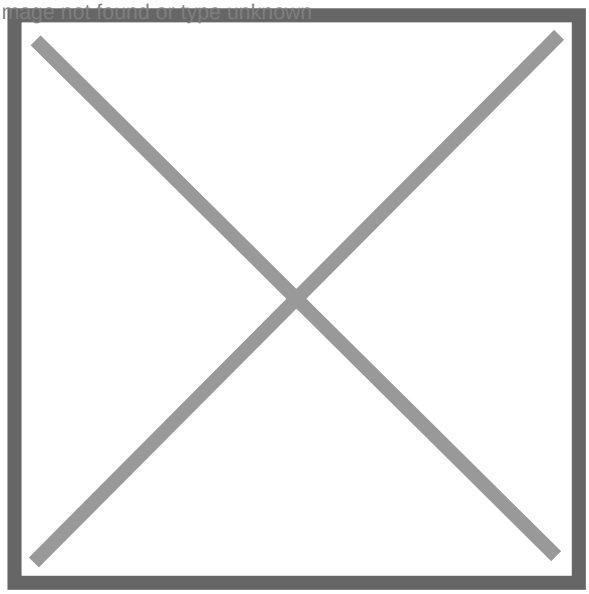

Trop percu ponctionné par le pole emploi

Par **grincheux64**, le **15/02/2012** à **23:08**

Bonjour,
suite à mon licenciement, je me suis inscrit au pôle emploi...et la que ne fu pas ma surprise quand je découvre dans un mail qu'ils m'ont adressé que ma sur ma cotisation ils me prélevaient un trop percu datant de 2003...
J'ai été en cdi pendant quasiement 9 ans on ne m'a jamais réclamé cette somme, je n'ai jamais eu de courrier ni aucune justification quand a ce trop percu !
Est il normal qu on me réclame un trop percu datant de quasiement 9 ans sans aucun justificatifs???
je vous remercie par avance pour votre réponse....

Par **pat76**, le **16/02/2012** à **14:12**

Bonjour

Pour le trop perçu, il y a prescription à partir de 2 ans, sauf s'il y a eu fraude.

Donc faites une demande de remboursement auprès du directeur de l'agence pôle emploi dont vous dépendez en indiquant que vous assignerez pôle emploi devant le Tribunal d'instance pour faire valoir vos droits, si le remboursement n'était pas accepté.

Vous faite votre demande par courrier recommandé avec avis de réception et vous en gardez une copie.

Par **grincheux64**, le **17/02/2012** à **22:47**

merci de la réponse.
Je vais faire cette démarche et donnerai le résultat de cette action.
Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Par **grincheux64**, le **17/02/2012** à **22:49**

merci de la réponse.
Je vais faire cette démarche et donnerai le résultat de cette action.
Merci d'avoir pris le temps de me lire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés